

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Frouzins

Introduction

La ville bouge et nous sommes trop nombreux à nous déplacer en voiture dans Frouzins et l'agglomération toulousaine.

Les villes ont besoin d'un réseau cyclable efficace pour inciter et faciliter ce mode de déplacement. Aujourd'hui le bus, le vélo et la marche à pieds sont les seuls moyens de transport qui garantissent le temps de trajet.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Faire le bilan du réseau cyclable existant, le rendre sécurisé pour les écoliers (primaire et secondaire), et attirer les citoyens à la conversion vers les modes de déplacement doux.*

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Il permettrait d'avoir l'avis des cyclistes qui roulent tous les jours.

Ce retour d'expérience est primordial pour connaître le besoin en matière d'aménagements.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Utiliser les fiches techniques du CEREMA pour avoir des pistes cyclables rapides, prioritaires et attractives pour tous.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier par des pistes cyclables rapides les pôles qui se situent aux extrémités de la commune : du centre de loisirs jusqu'au lac Lamartine.

De centre commercial jusqu'à la rue du vieux moulin.
schéma type étoile.

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération développer des axes entre toutes les grandes villes qui se trouvent autour de Frouzins.

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Avoir un réseau cyclable continue et pertinent.

Action n°8 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. étudier les déplacements dans la ville, augmenter la part modale vers les modes doux

favoriser les zones 30 et veiller à leur respect.

mettre en place des sens uniques pour les véhicules motorisés et utiliser l'autre partie de la route pour les vélos.

Action n°10 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

faire appliquer cette interdiction

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. sens unique devant les écoles et utiliser la voie libre pour les vélos

exemple :

boulevard de la méditerranée.

améliorer la circulation chemin mailheaux entre le collège et le rond point du tennis ;

ainsi que route de plaisance jusqu'en limite de commune.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. mettre des bornes de recharge pour les vélos électriques.

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

augmenter la capacité des garages à vélos dans les écoles primaires et secondaires.

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Aider les entreprises locales à développer leurs activités à l'aide du vélo. (livraison avec vélo cargo, entreprise de porte à porte avec triporteur)

Action n°17 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

participation de la mairie dans les sorties extra-scolaires à vélo. (transport de vélos)

Action n°19 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°20 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°21 :

Créer une “journée sans voiture”. En partenariat avec les associations pour rendre le vélo plus accessible :

Prendre conscience qu'il est urgent de changer nos modes de déplacement.

Que ce n'est pas mission impossible!

Action n°22 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°23 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.